



CENTRE DE GESTION
DÉ LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA SARTHE

Arnage

Ville dynamique située sur le circuit historique des 24 heures du Mans, membre de Le Mans Métropole, Arnage se distingue par son haut niveau de service, comptant 5143 habitants, elle dispose de nombreux équipements : un espace culturel, un multi-accueil, une restauration municipale, un complexe sportif, une base nautique. Ses services municipaux comptent 140 agents.

Agent polyvalent de restauration

Date de publication : 04/02/2019

Date limite de candidature : 15/02/2019

Date prévue du recrutement : 25/02/2019

Durée de la mission : 6 mois

Motif du CDD : Accroissement temporaire d'activité

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : 1600

Nombre de poste(s) : 2

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Niveau BEP ou CAP

Descriptif des missions du poste : MISSIONS

Préparation, assemblage et mise en valeur des plats en respectant la méthode HACCP.
Entretien des locaux, matériels et vaisselle.
Entretien approfondi des locaux de la restauration scolaire pendant vacances scolaire

Profil recherché :

Connaissance en cuisine, méthode HACCP
Réactivité, autonomie, respect et solidarité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : ARNAGE

Service d'affectation : Service Enfance - Division Restauration

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

AVANTAGE(S) LIÉ(S) AU POSTE

Régime indemnitaire + prime

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**Monsieur le Maire
Arnage
Mairie
Place François Mitterrand
72230 ARNAGE**

Informations complémentaires : Envoi des candidatures par courrier à l'adresse ci dessus ou par mail à : lydie.Leconte@arnage.fr Informations complémentaire sur le poste : Carole BLOT - Service Enfance

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.
